



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON.

Etaient absents : Jacques LEMOINE (pouvoir de vote donné à Frédéric CHIVOT), Franck LÉCRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND), Jean-Michel SALON (pouvoir de vote donné à Laurie BUQUET).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2019

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Liquidation et engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire informe que selon l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales le conseil municipal peut autoriser, avant le vote du budget, par délibération le mandatement et l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget à la section d'investissement de l'année précédente.

En 2019 les crédits ouverts pour la section d'investissement (hors remboursement de la dette) sont de 287 993,15€.

Le maire demande l'autorisation à l'assemblée de pouvoir appliquer l'article L 1612-1 pour l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget pour un montant maximum de 71 998,28€.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts l'exercice précédent en section d'investissement.

3- Aménagement de voirie route de Bacouel

Le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO), propose de réaliser, à sa demande, des travaux de bordurage route de Bacouel sur une longueur de 266 mètres ainsi qu'un parking au droit du gymnase et du terrain de tennis. La

communauté de communes prévoit que les communes participent à la réalisation de ces travaux neufs.

La commune devra verser un fonds de concours à la CC2SO égal à 50% du montant hors taxe des travaux, subventions induites et devra établir une convention de mandat avec la communauté de communes.

La part revenant à la commune pour ces travaux est estimée à 35 580,94€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer tout document afférant à cette décision
- De verser un fonds de concours à la CC2SO pour la réalisation des travaux de bordurage route de bacouel. Le montant de ce fonds de concours sera au plus de 50% du montant HT à charge de la CC2SO
- D'autoriser le maire à engager ces travaux sur le budget 2020 pour un montant de 35 580,94€.

4 - Aménagement des combles au logement communal au 26 rue de la fontaine : étude de devis

Suite à la réunion du conseil municipal du 21 novembre 2019 des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées pour l'aménagement des combles du logement communal au 26 rue de la fontaine à Plachy-Buyon.

Le cahier des charges comprenait la pose d'un escalier, l'aménagement du plancher et de l'ossature, la plomberie pour la salle de bain et le wc séparé, l'électricité et la pose de 4 velux.

Les travaux de peinture et de finition seront réalisés par le service technique de la commune.

Jean-Luc HERMANT présente les devis reçus par OV RENOV ainsi que par ETS Pascal MORTIER associé à ETS MICLET qui sont les suivants :

- OV RENOV pour un montant de 25 637,55€ HT
- ETS MORTIER pour un montant de 25 417,7€ HT

Jean-Luc Hermant précise que l'ETS Mortier n'a prévu que 3 velux sur son devis et une porte de moins.

Après délibération les membres du conseil municipal retiennent avec 11 voix pour et une abstention (Jean-Luc Huyon) le devis présenté par OV RENOV pour un montant de 25 637,55€ HT et autorisent le maire à engager les travaux sur l'exercice comptable 2020.

Jean-Luc Huyon propose aussi de remplacer le portail ainsi que le grillage qui sont hors d'usage, après renseignements pris, le coût serait de 800€ et l'aménagement pourra être réalisé par le service technique de la commune. Les membres du conseil municipal approuvent.

Laurie Buquet indique qu'il serait opportun d'aménager un peu la cuisine qui ne contient aucun meuble ni matériel. Cette possibilité va aussi être étudiée.

5 - Remplacement de l'éclairage du terrain de tennis

Le maire rappelle que plusieurs lampes de l'éclairage du terrain de tennis communal sont hors service. Cet éclairage est composé de 4 lampadaires et luminaires très vétustes.

Il avait ainsi demandé à la Fédération Départementale de la Somme (FDE80) un devis afin de remplacer ces installations pour les remplacer par un matériel moins consommateur en énergie et plus efficace. L'objectif est aussi d'intégrer ces matériels au contrat de maintenance de l'éclairage public de la commune.

La FDE80 a présenté un devis d'un montant de 7 296€ TTC, celle-ci prendrait à sa charge 20% du cout total de l'aménagement (hors TVA et frais de maîtrise d'œuvre) soit 2 700€. La part communale reviendrait à 4 596€.

Après délibération, le conseil municipal décide avec 11 voix pour et une abstention (le pouvoir de vote de Jean-Michel Salon donné à Laurie Buquet) :

- D'adopter le projet présenté par la FDE80
- D'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'engager sur le budget 2020 la contribution financière de la commune estimée à 4 596€

6 - Adhésion groupement de commande pour la prévention des Risques PsychoSociaux (RPS) et la Qualité de Vie au Travail (QVT)

En continuité de la réalisation du Document Unique (DU) et de son suivi par des actions, Christian Herbet présente à l'assemblée une correspondance du Centre de Gestion de la Somme (CDG80) dont le Conseil d'Administration a délibéré en faveur d'un groupement de commande pour recourir à un prestataire extérieur qui sera chargé de la réalisation des diagnostics et plans d'actions favorisant la Qualité de Vie au Travail (QVT), pour le compte des collectivités désireuses de mener cette démarche.

Les communes qui souhaitent s'inscrire dans cette procédure et participer à la consultation doivent délibérer et participer financièrement pour un montant de 200€.

Le montant de cette participation peut faire l'objet d'une subvention de la part du fonds national de prévention qui ne sera octroyée qu'en cas d'adhésion définitive de la commune dans la démarche, après acceptation du devis proposé par le prestataire retenu par le CDG80.

Christian Herbet rappelle que le diagnostic d'évaluation des risques psychosociaux est une démarche obligatoire et doit venir compléter celle du document unique.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser le centre de gestion à lancer une consultation pour le compte de la collectivité pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'action QVT.
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commande
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier
- D'autoriser le maire à présenter une demande de subvention auprès du FNP

7 - Questions et informations diverses

- Le maire donne lecture de la circulaire ministérielle sur l'organisation des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Il est rappelé que les personnes qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale de la commune peuvent le faire jusqu'au vendredi 7 février 2020.
- Le maire informe que la FDE80 (en charge de l'entretien du réseau d'éclairage public) a été contactée afin que les lanternes des lampadaires soient nettoyées comme prévu dans le contrat.
- L'association ANABIOTEC du désert représentée Rémi Bultel, jeune du village, a présenté une demande de subvention au conseil municipal dans le but d'être au départ de la 23ème édition du 4L Trophy. Ce rallye sportif et humanitaire, organisé en partenariat avec l'association "Les enfants du désert" débutera le 20 février 2020. Le maire rappelle qu'une subvention avait déjà été octroyée pour un autre jeune du village qui avait participé à une édition précédente de ce rallye. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix pour et une abstention (Christian Herbet), d'octroyer une subvention de 500€ à Rémi Bultel et sa copilote sous condition que ceux-ci organisent une soirée libre d'accès pour les habitants du village pendant laquelle ils présenteraient leur périple.
- Le maire lit une correspondance de monsieur le maire de la commune d'Hébécourt qui attire une nouvelle fois l'attention sur l'état du chemin rural la chaussée Brunehaut. Ce chemin permet d'accéder au centre équestre d'Hébécourt. La commune d'Hébécourt envisage l'instauration d'une taxe spéciale qui concernerait les propriétaires fonciers riverains du chemin afin de financer la réfection de celui-ci. Le maire informe qu'il va prendre contact avec la mairie d'Hébécourt et que pour l'instant il prévoit de récupérer le grattage de route récupéré lors des travaux d'assainissement collectif pour renforcer la chaussée Brunehaut.
- Le maire et Martine Fauquembergue font un compte rendu de la dernière séance du conseil communautaire qui s'est déroulée le 25 novembre 2019.
- L'INSEE vient d'adresser à la commune le résultat du recensement qui a eu lieu en 2019, le village compte 899 habitants.
- Le maire présente à l'assemblée les rapports d'activité 2018 de la FDE80 ainsi que du CDG80. Ces rapports sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.
- Le receveur municipal est venu en personne remettre au maire une correspondance du secrétaire d'Etat quant à la suppression de la taxe d'habitation. Il est indiqué que celle-ci sera compensée par un transfert de la part de taxe foncière des départements aux communes.

- Le maire informe l'assemblée du décès de monsieur André Namont, monsieur Namont avait été conseiller municipal et premier adjoint au maire lors de son dernier mandat.
- Une administrée de la commune qui a réservé la salle un week-end de l'année 2020 sollicite de la part du conseil municipal la modification d'un point du règlement qui indique que la mise à disposition le samedi ne peut excéder minuit. Le maire explique qu'il ne compte pas mettre à l'ordre du jour une modification du règlement d'occupation de la salle mais qu'il est possible de continuer de l'occuper passé minuit sans facturation supplémentaire, en respectant bien entendu les règles sur le bruit. Le conseil municipal approuve.
- Le maire informe que monsieur Florian Dubois, agent technique de la commune, s'est fracturé un bras lors d'une activité privée, le rendant indisponible pour une période encore indéterminée.
- Martine Fauquembergue fait part des remerciements reçus en mairie suite à la distribution du colis des aînés.
- Madame Fauquembergue ajoute que lors du dernier conseil communautaire, la Communauté de Communes a présenté un projet centré sur la mémoire du territoire. Toutes les communes de l'EPCI vont être visitées afin de recueillir les témoignages et souvenirs des habitants. A l'issue, une présentation et des documents seront réalisés et mis à disposition.
- Christian Herbet informe qu'un nouveau banc a été installé par le service technique à l'aire de jeux.

Sans autre question et information la séance est levée à 22h15.